

ARRETE

Arrêté du 15 mai 2008 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR: IOCE0811914A

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 18 avril 2008 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Article 1

En application du [code des assurances](#), les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Article 2

L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au [code des assurances](#), lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au [code des assurances](#), l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Article 3

La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, sauf les constatations effectuées par l'arrêté du 29 décembre 1999, mais aussi la présente constatation.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

· Annexe

·

·

·

· A N N E X E I

·

· Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

·

· DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse

·

· et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005

·

· Communes de Manosque, Montsalier (1), Sisteron (1).

·

· DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse

·

· et à la réhydratation des sols de juillet 2003 à septembre 2003

·

· Commune de Saint-Lizier (1).

·

· DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse

·

· et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005

·

· Commune de Rousset.

·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse

·

· et à la réhydratation des sols de janvier 2006 à mars 2006

·

· Commune de Rousset. DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005
·
· Communes de Beaupouyet (1), Breuilh (1), Cornille (1), Périgueux, Rouffignac-de-Sigoulès (1), Vergt (1).

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005
·
· Communes de Beaupouyet (2), Breuilh (2), Castels (1), Cornille (2), Faux (1), Fossemagne (1), Maurens (1), Mialet (2), Montpon-Ménéstérol (1), Montrem (1), Périgueux, Rouffignac-de-Sigoulès (2), Saint-Saud-Lacoussière (1), Vergt (2).

· DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005
·
· Communes de Villedandry (1), Vouvray (1).

· DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005
·
· Commune de Saint-Ouen (1).

· DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005
·
· Commune de Bon-Encontre.

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005
·
· Commune de Bon-Encontre.

· DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2004 à septembre 2004
·
· Commune de Rochefort-sur-Loire (2).

·
· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005
·
· Communes de Cossé-d'Anjou (2), Montfort (1).

·
· DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2003 à septembre 2003
·
· Commune de Bignon-du-Maine (Le) (1).

·
· DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005
·
· Communes d'Arbonne (1), Arcangues (2), Sames (1).

·
· DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005
·
· Commune de Claye-Souilly (2).

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005
·
· Commune de Claye-Souilly (3).

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2006 à mars 2006
·
· Commune de Claye-Souilly (4).

·
· DÉPARTEMENT DU TARN
·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005
·
· Communes d'Ambres (2), Damiatte (2), Graulhet (3).

·
· DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

·
· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2006 à mars 2006
·

· Commune de Pommevic.
·

· DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005
·

· Communes de Saint-Cyr-en-Talmondais (1), Sainte-Pexine (2), Saint-Vincent-sur-Jard
(1).
·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005
·

· Communes de Boissière-des-Landes (La) (1), Boufféré (1), Chapelle-Palluau (La) (1),
Cugand (1), Doix (1), Garnache (La) (1), Mareuil-sur-Lay-Dissais (1), Mervent (1),
Palluau (1), Roche-sur-Yon (La) (1), Saint-Cyr-en-Talmondais (2), Saint-Gervais (1),
Saint-Hilaire-la-Forêt (1), Sainte-Pexine (3), Saint-Valérien (1), Saint-Vincent-sur-Jard
(2), Xanton-Chassenon (1).
·

· DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005
·

· Communes de Nouaillé-Maupertuis (2), Senillé (2), Sèvres-Anxaumont (2), Villedieu-
du-Clain (La) (2).
·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005
·

· Communes de Chabournay (1), Chatain (2), Coulombiers (2), Gençay (2), Jaunay-Clan
(2), Marnay (1), Migné-Auxances (2), Nouaillé-Maupertuis (3), Pindray (1), Saint-Benoît
(2), Senillé (3), Sèvres-Anxaumont (3), Vendeuvre-du-Poitou (2), Villedieu-du-Clain
(La) (3), Vivonne (2), Vouneuil-sous-Biard (2).
·

· DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2004 à septembre 2004
·

· Commune de Jouy-le-Moutier (1).
·

.
.
ANNEXE II

. Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle

. DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

. Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
. et à la réhydratation des sols de janvier 2004 à décembre 2004

. Communes de Manosque, Montsalier, Quinson, Sisteron.

. Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
. et à la réhydratation des sols de juillet 2004 à septembre 2004

. Communes de Chaffaut-Saint-Jurson (Le), Lambruisse, Oraison.

. Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
. et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005

. Communes de Manosque, Montsalier, Sisteron.

. Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
. et à la réhydratation des sols de janvier 2006 à décembre 2006

. Communes de Manosque, Mézel, Montsalier, Sisteron, Valensole.

. Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
. et à la réhydratation des sols de juillet 2006 à septembre 2006

. Commune d'Oraison.

.
.
DÉPARTEMENT DE L'AUDE

. Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
. et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à septembre 2005

. Commune de Pezens.

. DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

. Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse

· et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005

· Commune de Rousset.

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse

· et à la réhydratation des sols de juillet 2006 à septembre 2006

· Commune de Rousset.

· DÉPARTEMENT DU CALVADOS

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse

· et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005

· Communes de Bayeux, Saint-Etienne-la-Thillaye.

· DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse

· et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005

· Commune de Saint-Saud-Lacoussière.

· DÉPARTEMENT DE L'EURE

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse

· et à la réhydratation des sols d'août 2003

· Commune de Saint-Denis-le-Ferment

· DÉPARTEMENT DES LANDES

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse

· et à la réhydratation des sols de juillet 2006 à septembre 2006

· Commune de Peyrehorade.

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse

· et à la réhydratation des sols de juin 2006 à septembre 2006

· Commune de Pimbo.

· DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005
·

· Commune de Saint-Ouen.
·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2006 à décembre 2006
·

· Commune de Saint-Ouen.
·

· DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE ·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2004 à décembre 2004
·

· Communes de Rochefort-sur-Loire, Soucelles.
·

· DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES ·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005
·

· Communes d'Arbonne, Sames.
·

· DÉPARTEMENT DE LA SARTHE ·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2006 à septembre 2006
·

· Commune de Conlie.
·

· DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2004 à décembre 2004
·

· Commune de Claye-Souilly.
·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2006 à septembre 2006
·

· Commune de Claye-Souilly.
·

· DÉPARTEMENT DU TARN ·

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2004 à décembre 2004
·
· Communes d'Ambres, Damiatte.

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005
·
· Communes d'Ambres, Damiatte, Graulhet.

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2006 à décembre 2006
·
· Communes d'Ambres, Damiatte, Graulhet.

· DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2006 à septembre 2006
·
· Commune de Pommevic.

· DÉPARTEMENT DU VAR

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à décembre 2005
·
· Commune de Draguignan.

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2006 à décembre 2006
·
· Commune de Draguignan.

· DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005
·
· Communes de Boissière-des-Landes (La), Chapelle-Palluau (La), Mervent, Saint-Gervais.

· DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

· Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse

- .
· et à la réhydratation des sols de janvier 2005 à mars 2005
·
- Commune de Chatain.
·
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de janvier 2006 à décembre 2006
·
- Commune de Roches-Prémarie-Andillé.
·
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de mai 2006 à octobre 2006
·
- Commune de Chabournay.
·
- DÉPARTEMENT DE L'YONNE
·
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
·
· et à la réhydratation des sols de juillet 2005 à septembre 2005
·
- Commune de Saint-Florentin.
·

Fait à Paris, le 15 mai 2008.

La ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de la défense
et de la sécurité civiles,
haut fonctionnaire de la défense,
H. Masse

La ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur général
de la direction générale du Trésor
et de la politique économique :

Le sous-directeur,
F. Pesin

Le ministre du budget, des comptes publics
et de la fonction publique,

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

Le sous-directeur,
E. Querenet De Breville